



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
**Administration fédérale des contributions AFC**  
Politique fiscale

Berne, le 5 février 2024

---

# L'inégalité régionale des revenus en Suisse

Un regard rétrospectif sur les données fiscales de 2010 à 2019

---

Administration fédérale des contributions AFC  
Rudi Peters  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne  
Tél. : +41 (0)58 462 73 87  
[rudi.peters@estv.admin.ch](mailto:rudi.peters@estv.admin.ch)  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)

Ce document ne reflète pas nécessairement la position officielle de l'Office, du Département ou du Conseil fédéral. Les thèses et les éventuelles inexactitudes contenues dans ce document n'engagent que son auteur. Celui-ci décline quant à lui toute responsabilité dans les inexactitudes éventuelles des données fiscales mises à disposition.

## Résumé

Cette étude montre une répartition géographique différenciée des revenus des ménages en Suisse et d'une évolution régionalement contrastée de celle-ci au cours de la dernière décennie. Pour ce faire, ont été exploitées les données fiscales de 2010 à 2019 des revenus soumis à l'impôt fédéral direct.

Les valeurs moyennes des revenus sont, par exemple, en 2019, 2.2 fois plus élevées à Zoug qu'en Valais (les valeurs médianes, moins sensibles aux revenus individuels très élevés de quelques contribuables, sont 1.5 fois plus élevées). Globalement, les communes des régions alpines et préalpines et du massif jurassien présentent les revenus les plus modestes, à l'exception de quelques centres touristiques. Les niveaux les plus élevés se rencontrent par contre plutôt au niveau du plateau suisse, principalement à Zoug-Schwyz-Nidwald, à Zurich, en Argovie, à Bâle et au bord du lac Léman.

Les revenus sont les plus inégalement répartis dans les cantons de Schwyz, de Genève et de Zoug et le moins dans ceux d'Uri, d'Argovie, de Soleure et de Glaris. L'inégalité des revenus au niveau communal est plus marquée dans et autour des grandes villes, au bord des lacs Léman et de Zurich, à Zoug et au Tessin, ainsi que dans les communes alpines de l'Oberland bernois, du Valais et de Vaud.

Les hauts revenus influencent cependant fortement les indicateurs de moyenne et d'inégalité des revenus. Sans par exemple la présence des revenus supérieurs ou égaux à deux fois le revenu médian national, le canton qui aurait le revenu moyen le plus élevé deviendrait le canton d'Argovie et aurait une valeur seulement 1.2 fois plus élevée que celui du canton avec le revenu moyen le plus faible, qui serait alors le canton de Genève. Nidwald deviendrait un des cantons avec la plus faible inégalité des revenus et le Valais le canton avec la plus forte inégalité.

Les hauts revenus sont plus fréquents dans les cantons de Zoug, de Schwyz et de Zurich et moins bien représentés au Jura, en Valais et à Uri. Les communes au bord du lac Léman, du lac de Zurich et du lac de Zoug, ainsi qu'aux environs des grandes villes de Berne et de Bâle-Ville, sont souvent assez bien prisées par les ménages aux hauts revenus ; par contre les communes alpines ou jurassiques en attirent généralement moins.

Le niveau des revenus s'est globalement accru entre 2010 à 2019; en termes réels (au-delà de la diminution de l'indice des prix), dans tous les cantons sauf à Genève et dans plus de 95% des communes suisses. Les accroissements ont particulièrement été forts dans les cantons d'Obwald, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Uri. L'inégalité des revenus a parallèlement légèrement augmenté dans 19 cantons (particulièrement à Obwald, à Genève et à Appenzell Rhodes-Intérieures) et diminué dans 7 cantons (surtout à Soleure, au Valais et à Berne).

Entre 2010 et 2019, les ménages aux revenus supérieurs ou égaux à deux fois le revenu médian national ont augmenté dans 17 cantons (particulièrement à Appenzell Rhodes-Intérieures, à Bâle-Ville, à Uri et à Zoug) et diminué dans 9 cantons (surtout à Genève malgré l'augmentation globale de l'inégalité dans ce canton, à Bâle-Campagne, à Neuchâtel, au Vaud et au Tessin. La moyenne de ces revenus a cru davantage que celle des autres ménages dans 18 cantons (particulièrement à Obwald, à Neuchâtel, à Nidwald, à Appenzell Rhodes-Intérieures et à Genève) ; l'effet est inversé ou identique parmi les 8 autres cantons (croissance inférieure des hauts revenus surtout à Schwyz, au Valais et à Appenzell Rhodes-Extérieures).

## Zusammenfassung

Diese Studie zeigt die unterschiedliche geografische Verteilung der Haushaltseinkommen in der Schweiz und die regional unterschiedliche Entwicklung der Einkommen in den letzten zehn Jahren. Dazu wurden die Steuerdaten von 2010 bis 2019 der Einkommen, die der direkten Bundessteuer unterliegen, ausgewertet.

Die Mittelwerte der Einkommen sind 2019 beispielsweise in Zug 2.2 Mal höher als im Wallis (die Medianwerte, die weniger sensibel auf die sehr hohen individuellen Einkommen einiger weniger Steuerpflichtiger reagieren, sind 1.5 Mal höher). Insgesamt weisen die Gemeinden in den Alpen- und Voralpenregionen sowie im Jura die niedrigsten Einkommen auf, mit Ausnahme einiger Tourismuszentren. Die höchsten Einkommen sind hingegen eher im Schweizer Mittelland anzutreffen, hauptsächlich in Zug, Schwyz, Nidwalden, Zürich, Aargau, Basel und am Genfersee.

Am ungleichsten sind die Einkommen in den Kantonen Schwyz, Genf und Zug verteilt, am wenigsten ungleich in den Kantonen Uri, Aargau, Solothurn und Glarus. Die Einkommensungleichheit auf Gemeindeebene ist in und um die großen Städte, am Genfer- und Zürichsee, in Zug und im Tessin sowie in den Alpengemeinden des Berner Oberlands, des Wallis und der Waadt am stärksten ausgeprägt.

Hohe Einkommen haben jedoch einen starken Einfluss auf die Indikatoren für den Einkommensdurchschnitt und die Einkommensungleichheit. Ohne beispielsweise die Einkommen einzubeziehen, die mehr als das Doppelte des nationalen Medianeinkommens betragen, wäre Aargau der Kanton mit dem höchsten Durchschnittseinkommen und hätte einen Wert, der nur 1.2 Mal höher wäre als der Wert des Kantons mit dem niedrigsten Durchschnittseinkommen, der in diesem Fall der Kanton Genf wäre. Nidwalden würde zu einem der Kantone mit der geringsten Einkommensungleichheit und Wallis zum Kanton mit der höchsten Ungleichheit werden.

Hohe Einkommen sind in den Kantonen Zug, Schwyz und Zürich häufiger und im Jura, Wallis und Uri weniger stark vertreten. Die Gemeinden am Genfer-, Zürich- und Zugersee sowie in der Umgebung der Großstädte Bern und Basel-Stadt sind bei Haushalten mit hohem Einkommen oft recht beliebt; die Alpen- und Juragemeinden ziehen dagegen in der Regel weniger einkommensstarke Haushalte an.

Das Einkommensniveau ist zwischen 2010 und 2019 insgesamt gestiegen; real (über den Rückgang des Preisindex hinaus) in allen Kantonen ausser Genf und in über 95% der Schweizer Gemeinden. Besonders stark war der Anstieg in den Kantonen Obwalden, Appenzell Innerrhoden und Uri. Gleichzeitig stieg die Einkommensungleichheit in 19 Kantonen leicht an (besonders in Obwalden, Genf und Appenzell Innerrhoden) und nahm in 7 Kantonen ab (besonders in Solothurn, Wallis und Bern).

Zwischen 2010 und 2019 stieg die Zahl der Haushalte mit einem Einkommen von mindestens dem Doppelten des nationalen Medianeinkommens in 17 Kantonen (insbesondere in Appenzell Innerrhoden, Basel-Stadt, Uri und Zug) und sank in 9 Kantonen (insbesondere in Genf, obwohl die Ungleichheit in diesem Kanton insgesamt zunahm, sowie in Basel-Landschaft, Neuenburg, Waadt und Tessin). Der Durchschnitt dieser Einkommen wuchs in 18 Kantonen stärker als der der anderen Haushalte (besonders in Obwalden, Neuenburg, Nidwalden, Appenzell Innerrhoden und Genf); in den übrigen 8 Kantonen war der Effekt umgekehrt oder

gleich (geringeres Wachstum der hohen Einkommen vor allem in Schwyz, Wallis und Appenzel Ausserrhoden).

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>Répartition régionale des revenus</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Evolution de la répartition régionale des revenus</b>	<b>18</b>
<b>4</b>	<b>Analyse de la situation des hauts revenus</b>	<b>28</b>

## Abréviations des noms de canton

ZH	Zurich	SH	Schaffhouse
BE	Berne	AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
LU	Lucerne	AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
UR	Uri	SG	Saint-Gall
SZ	Schwyz	GR	Grisons
OW	Obwald	AG	Argovie
NW	Nidwald	TG	Thurgovie
GL	Glaris	TI	Tessin
ZG	Zoug	VD	Vaud
FR	Fribourg	VS	Valais
SO	Soleure	NE	Neuchâtel
BS	Bâle-Ville	GE	Genève
BL	Bâle-Campagne	JU	Jura

Pour une bonne lecture du document, nous recommandons un visionnage en couleur des illustrations.

# 1 Introduction

Beaucoup de statistiques sur les revenus des ménages sont établis au niveau national. Mais tous les cantons et toutes les communes du pays partagent-ils la même répartition des revenus que celle observée au niveau national ? Cet article vise à jeter un regard sur la situation des ménages en Suisse en faisant ressortir l'inégalité régionale des revenus dans le pays et de leur évolution durant cette dernière décennie. Il se base sur une analyse des données fiscales que l'Administration fédérale des contributions relève chaque année de façon quasi exhaustive et qui permettent une étude à des niveaux régionaux très fins et en tenant compte de la situation économique des plus riches, population généralement mal couverte par les enquêtes statistiques traditionnelles.

Une certaine réserve est cependant de mise lors de la lecture de ce document :

- Les données fiscales reposent sur une définition de ménages et de revenus qui lui est propre (voir l'encadré ci-après) ;
- Les données exploitées ne couvrent qu'imparfaitement la population d'étude (présence notamment des contribuables domiciliés à l'étranger et possédant une résidence secondaire en Suisse) ;
- L'analyse se réfère à des années assez anciennes (2010 à 2019), soit à la veille des crises du covid et de la guerre en Ukraine qui ont modifiés quelque peu la situation économique du pays et la situation financière des ménages ;
- La composition et la taille des ménages fiscaux diffèrent localement et peuvent évoluer dans le temps. Elles influent fortement le niveau des revenus. Le redressement des revenus par un facteur d'équivalence ne tient que partiellement compte de la réalité financière des ménages (pas de corrections en cas de concubinage, aucune distinction dans l'âge et dans la formation des enfants, ...) ;
- La détermination du revenu équivalent peut poser problèmes par des informations incomplètes ou incorrectes au niveau du nombre d'enfants à charge.

## Les notions fiscales de ménage et de revenu

### Le ménage fiscal

L'Administration fédérale des contributions (AFC) relève annuellement auprès des Autorités cantonales de taxation des données exhaustives sur les revenus des personnes physiques, qui peuvent être exploitées statistiquement à un niveau régional fin (cantons ou communes). Les revenus des époux constituent une seule observation, qui englobe encore les éventuels revenus des enfants mineurs à charge (exception faite d'un éventuel produit d'une activité lucrative imposé isolément). Les enfants majeurs sont considérés séparément dans la statistique, qu'ils soient ou non encore à charge de leurs parents; s'ils sont à charge de leurs parents, des revenus nuls ou très faibles sont associés à ces observations.

Les données sont analysées régionalement, en répartissant les revenus en fonction du lieu du domicile du contribuable en fin d'année fiscale. Est considéré l'état des communes et des cantons au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'après les informations fournies par l'Office fédéral de la statistique.

Sont pris en compte tant les cas « normaux » de taxation (ceux dont le revenu fixant le taux d'imposition identique au revenu imposable) que les cas « spéciaux » (ceux dont le revenu fixant le taux d'imposition est différent du revenu imposable, par exemple par une période d'imposition non complète ou par la présence de revenus imposés à l'étranger). Relevons quelques problèmes liés au choix de cette population d'étude.

- Sont inclus dans la population d'étude les non-résidents soumis à l'impôt fédéral direct par la détention par exemple d'une résidence secondaire en Suisse.
- Ne sont pas pris considérées les personnes domiciliées en Suisse imposées à la source ou à forfait.
- Les contribuables dont l'état civil a changé en cours d'année en raison d'un décès d'un des conjoints sont repris plus d'une fois dans la base de données : une fois jusqu'à la date de décès en tant que couple marié et une fois pour la période restante de l'année pour le conjoint survivant.
- Les jeunes de plus de 18 ans vivant auprès de leurs parents sont considérés en soi comme des ménages fiscaux séparément de leurs parents.

### Le revenu du ménage

Est considéré le revenu net des contribuables tel qu'enregistré dans la base de données de l'AFC. Ce revenu ne recouvre pas la notion de revenu net au sens législatif ; il correspond à une valeur statistique déterminée par le revenu imposable auquel sont rajoutées les déductions fiscales pour enfants ou personnes nécessiteuses à charge, pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne et pour double activité des conjoints.

Relevons quatre problèmes liés à ce revenu :

- Ne sont pas comptées dans le revenu net toutes les sources de revenus non soumises à l'imposition fédérale. On peut dès lors s'attendre à une certaine sous-évaluation des ressources du contribuable par l'utilisation de ce revenu. Font partie des revenus exonérés, les gains de capitaux touchant la fortune mobilière et les prestations de soutien publiques ou privées. La sous-évaluation devrait être plus conséquente parmi les contribuables aisés ayant la possibilité de réaliser des gains de capitaux, ainsi que parmi les contribuables avec un faible revenu bénéficiant d'une aide sociale publique ou privée. Relevons que les enfants majeurs vivant à charge de leurs parents sont considérés à part entière dans les données, et ce sans prendre en compte le soutien financier des parents.

- Le niveau du revenu net est aussi influencé par les déductions fiscales accordées au contribuable (hormis les quelques déductions à caractère social qui sont rajoutées au revenu imposable dans le calcul du revenu net, voir l'encadré). Le revenu net peut être fortement diminué, par exemple lors d'une rénovation d'immeuble ou d'un rachat de prestations à une caisse de pension.
- Dans le cas où le revenu imposable est nul, le revenu net considéré peut légèrement surévaluer la situation financière réelle du contribuable car il est calculé en rajoutant les déductions à un revenu imposable nul, alors que le revenu après le retranchement de toutes les déductions fiscales aurait pu être négatif. Si le revenu imposable est inférieur au seuil minimum d'imposition, le revenu imposable utilisé dans le calcul du revenu net doit être considéré comme approximatif car pour ces taxations le contribuable est peut-être moins enclin à faire valoir toutes les déductions fiscales dont il a droit et les Autorités fiscales moins incitées à redresser les montants déclarés si les corrections n'ont pas d'impact au niveau de l'impôt à payer.
- Le revenu net s'écarte sensiblement - et différemment suivant le lieu de résidence - du revenu disponible du ménage après le paiement des dépenses obligatoires (impôts et taxes, cotisations à l'assurance maladie, coûts de logement,...).

Le revenu net est fortement dépendant de la taille du ménage et une différence entre régions ou/et entre années dans la structure des ménages peut entraîner des différences dans le niveau moyen ou médian des ménages. Pour pouvoir quelque peu comparer le bien-être matériel des ménages de tailles différentes, le revenu net est divisé par un « facteur d'équivalence ». La division du revenu net du ménage avec le facteur d'équivalence constitue le « revenu équivalent net » du ménage. Dans cette étude, un facteur d'équivalence de 1 est considéré pour les personnes seules et de 1,5 pour les couples de personnes mariées; à ces nombres est encore ajouté un montant de 0,3 par enfant (mineur ou majeur) ou par personne nécessiteuse à charge. Par exemple, le revenu équivalent net d'un couple marié avec deux enfants à charge est égal au revenu net du ménage divisé par 2,1 ( $1,5+2*0,3$ ).

## 2 Répartition régionale des revenus

Les revenus sont diversement répartis au sein du pays. Les illustrations 1 et 2 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes des cantons en 2019. Les valeurs moyennes varient de 37'694 francs (Valais) à 83'288 francs (Zoug), les valeurs médianes (moins sensibles aux revenus individuels très élevés de quelques contribuables) de 35'300 francs (Valais) à 54'600 francs (Zoug). Pour l'ensemble du pays, les valeurs moyenne et médiane s'élèvent à respectivement 52'396 et 44'500 francs.

Les cartes thématiques aux illustrations 3 et 4 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes des communes. Les communes y sont réparties en sept classes suivant l'importance du revenu moyen / médian :

- les 5 % de communes au revenu moyen/médian le plus faible, en bleu marine sur les cartes;
- les 15 % de communes au revenu moyen/médian entre les 5 et 20 % plus faibles montants, en bleu de cobalt sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 20 et 40 % plus faibles montants, en bleu clair sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 40 et 60 % plus faibles montants, en vert sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 60 et 80% plus faibles montants, en jaune sur les cartes;
- les 15 % de communes au revenu moyen/médian entre les 80 et 95 % plus faibles montants, en orange sur les cartes;
- et les 5 % de communes au revenu moyen/médian le plus élevé, en rouge sur les cartes.

Globalement, les communes des régions alpines et préalpines et du massif jurassien présentent les revenus les plus modestes, à l'exception de quelques centres touristiques. Les niveaux les plus élevés se rencontrent par contre plutôt au niveau du plateau suisse, principalement à Zoug-Schwyz-Nidwald, à Zurich, en Argovie, à Bâle et au bord du lac Léman.

L'illustration 5 donne une idée de la répartition des revenus au sein de chaque canton jusqu'au 95<sup>e</sup> centile (de chaque canton). Les montants apparaissent les plus dispersés à Zoug (le 95<sup>e</sup> centile est à 199'900 francs) et à Schwyz (175'000 francs). La dispersion des montants est presque 2 fois moindre en Valais (le 95<sup>e</sup> centile est à 87'200 francs) et au Jura (87'300 francs)

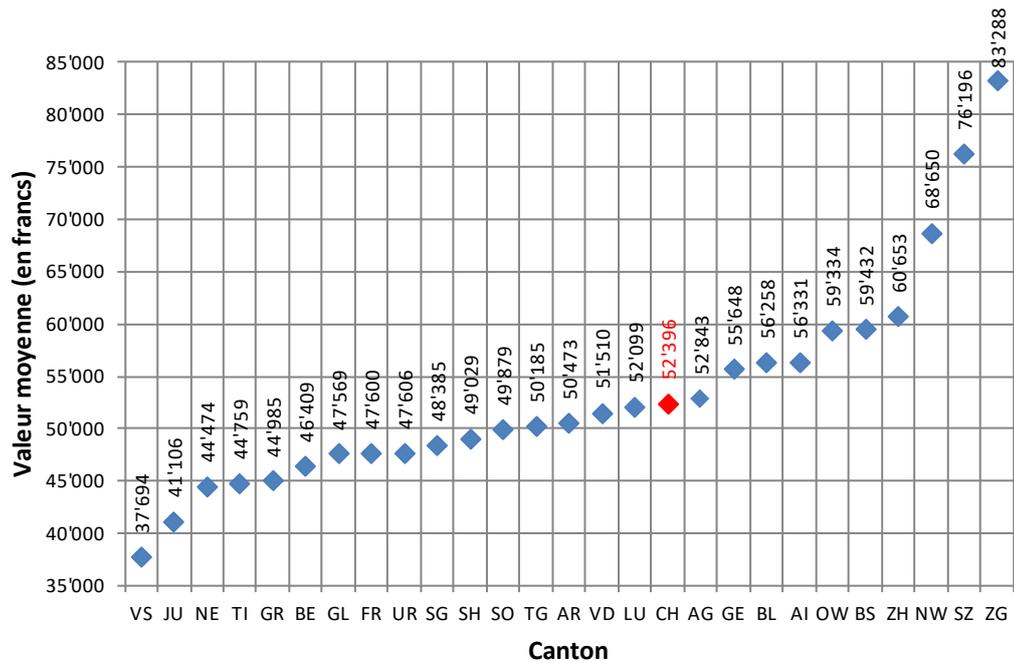
Le coefficient de Gini est souvent utilisé comme indicateur de l'inégalité. Il varie entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la répartition est dite inégale.

Les coefficients de Gini, calculés au niveau de chaque canton, laissent paraître des revenus répartis le plus inégalement à Schwyz (coefficient d'inégalité de 0,5479), à Genève (0.5441) et à Zoug (0,5349) et le moins inégalement à Uri (0.3500), en Argovie (0.3621), à Soleure (0.3673) et à Glaris (0.3742), voir l'illustration 6.

Une carte thématique de la Suisse des coefficients d'inégalité de Gini des revenus, calculés au niveau de chaque commune, est encore apportée par l'illustration 7. Les mêmes principes de classement des communes sont adoptés qu'aux illustrations 3 et 4 lors de la représentation de la valeur moyenne/médiane des revenus par commune. L'inégalité des revenus au niveau communal apparaît plus marquée dans et autour des grandes villes, au bord des lacs Léman et de Zurich, à Zoug et au Tessin, ainsi que dans les communes alpines de l'Oberland bernois,

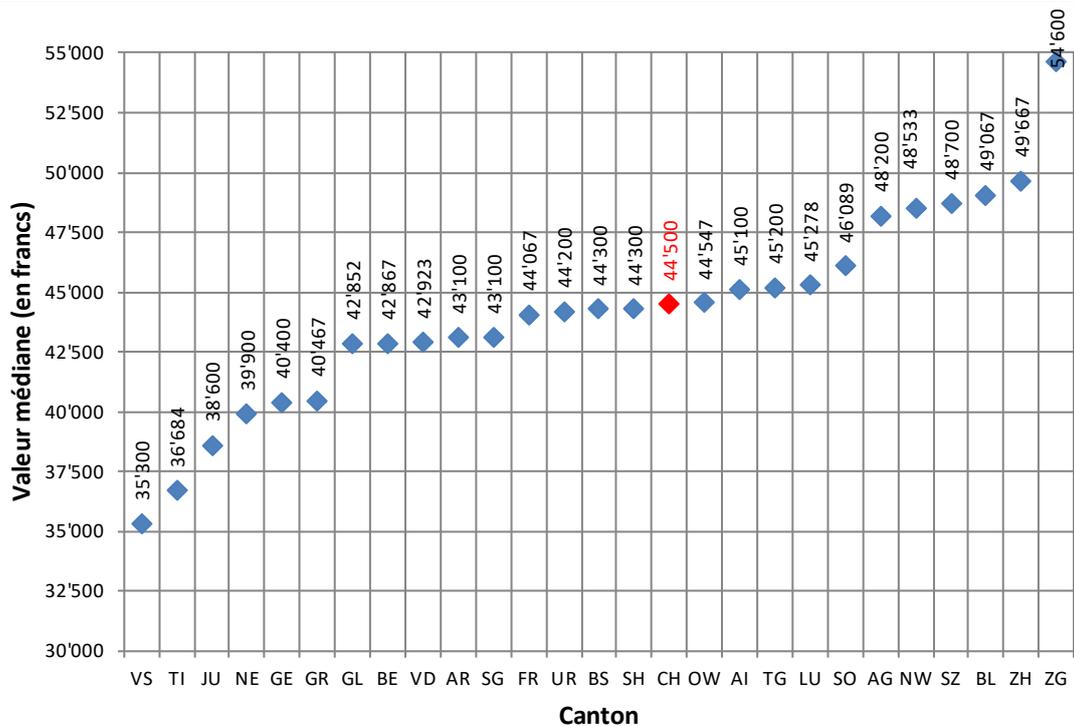
du Valais et de Vaud, où sont souvent enregistrées une part plus importante de deuxièmes résidences de ménages domiciliés à l'étranger avec des revenus limités à ceux de ces immeubles.

**Illustration 1: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2019**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

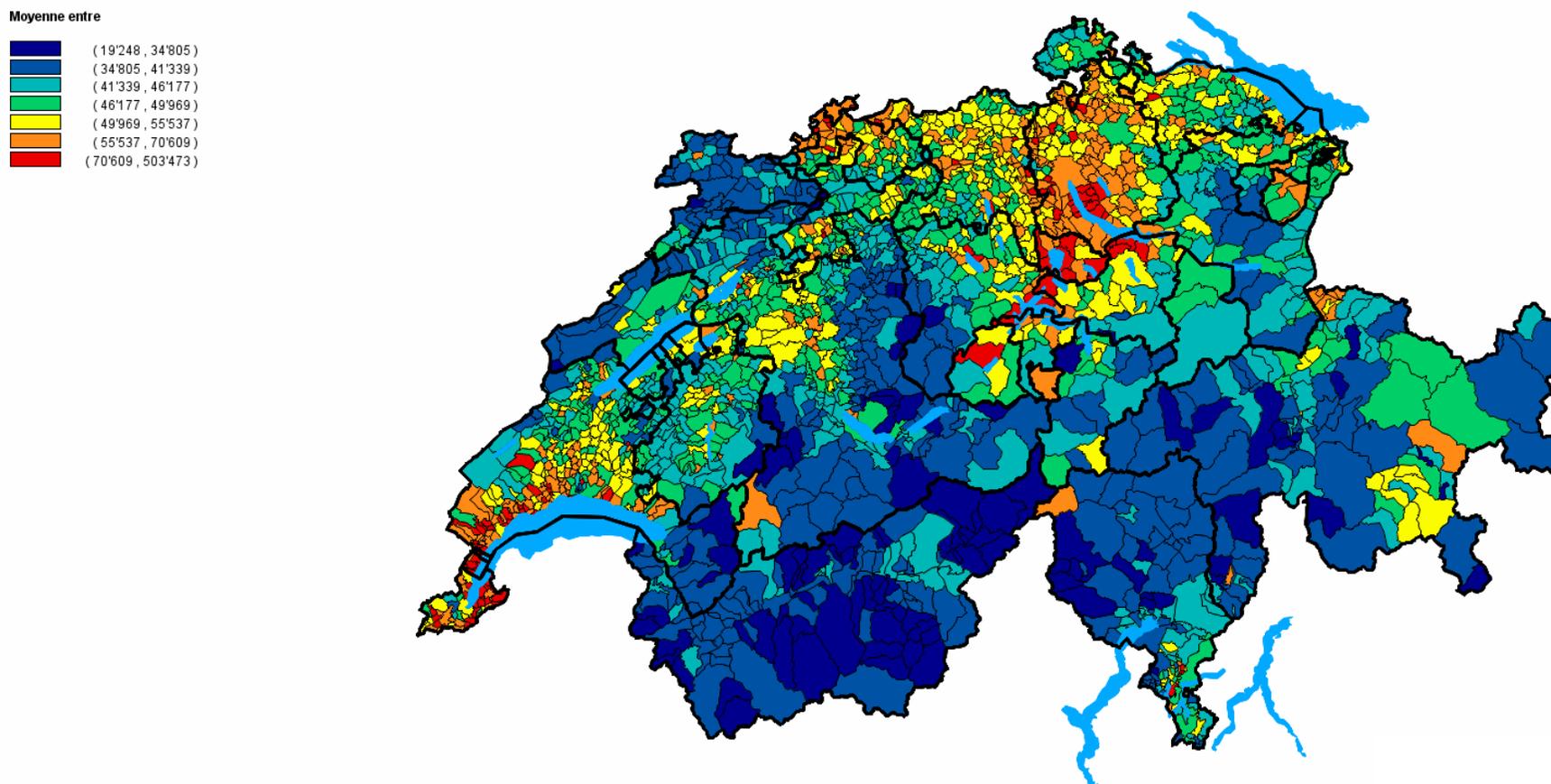
**Illustration 2: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2019**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

### Illustration 3: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2019

---

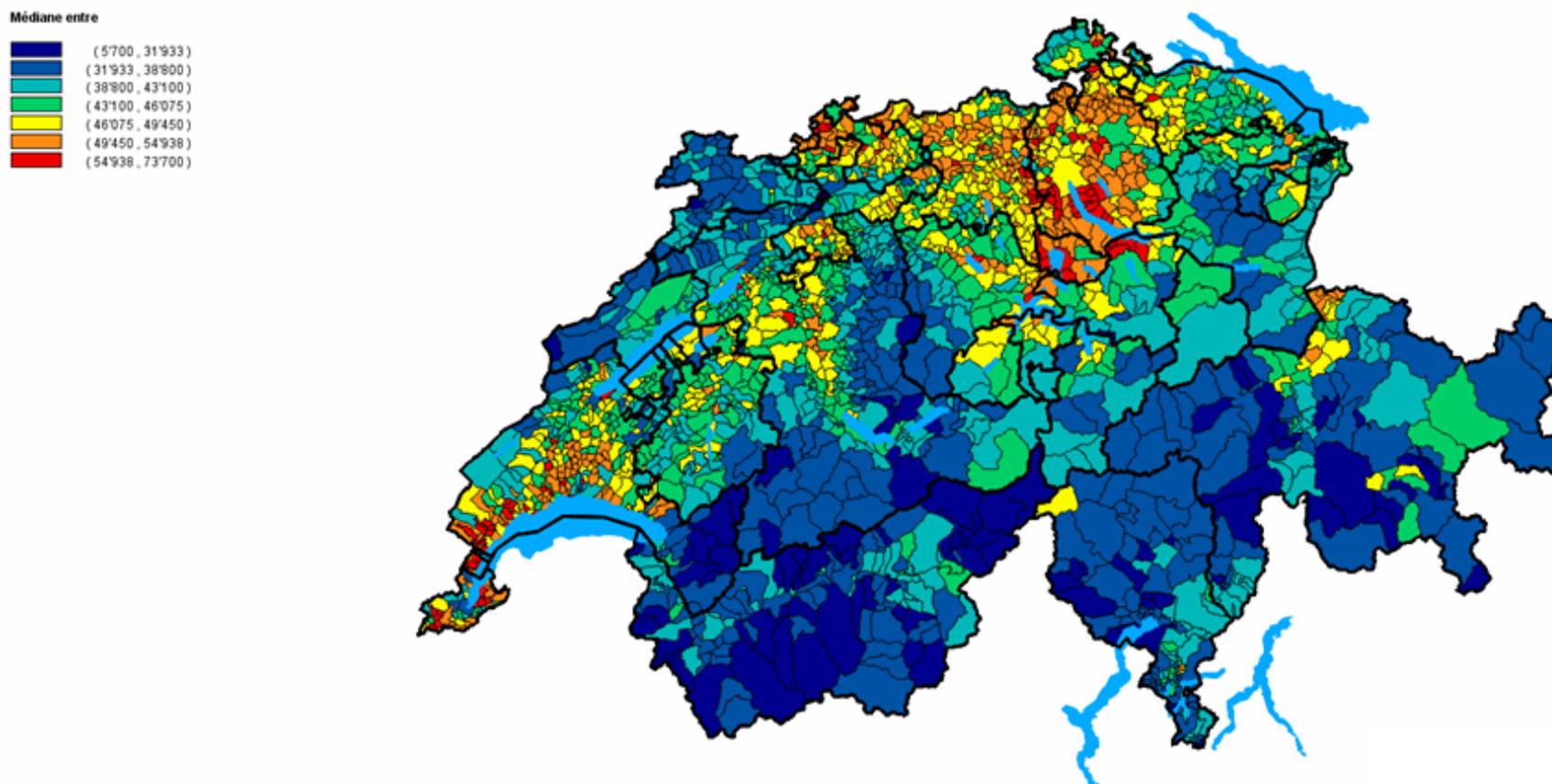


Remarque : le revenu moyen dans les petites communes peut être tiré fortement vers le haut par la présence de quelques ménages de revenu élevé.

---

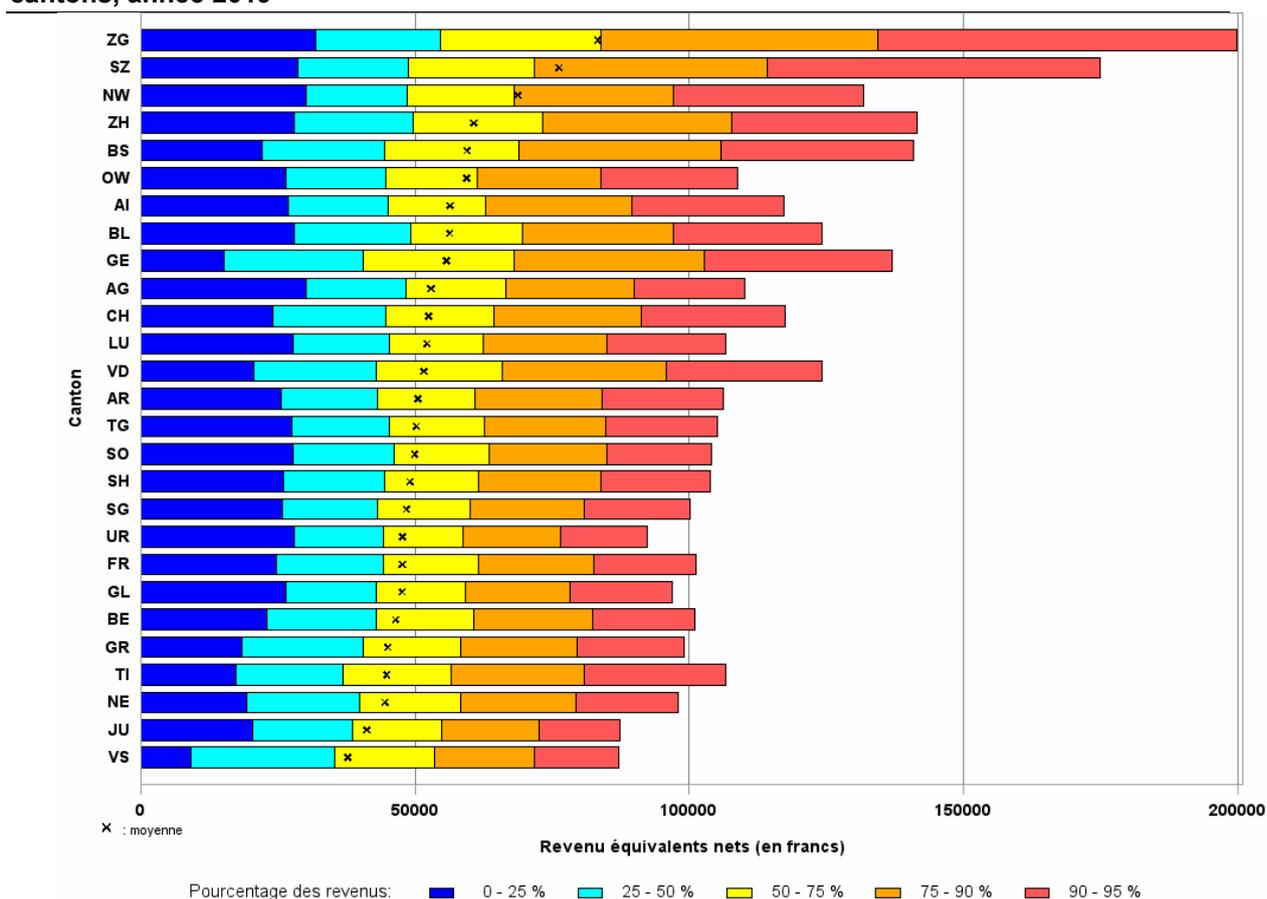
Sources: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

Illustration 4: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2019



Sources: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

**Illustration 5 : inégalité de la répartition des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2019**

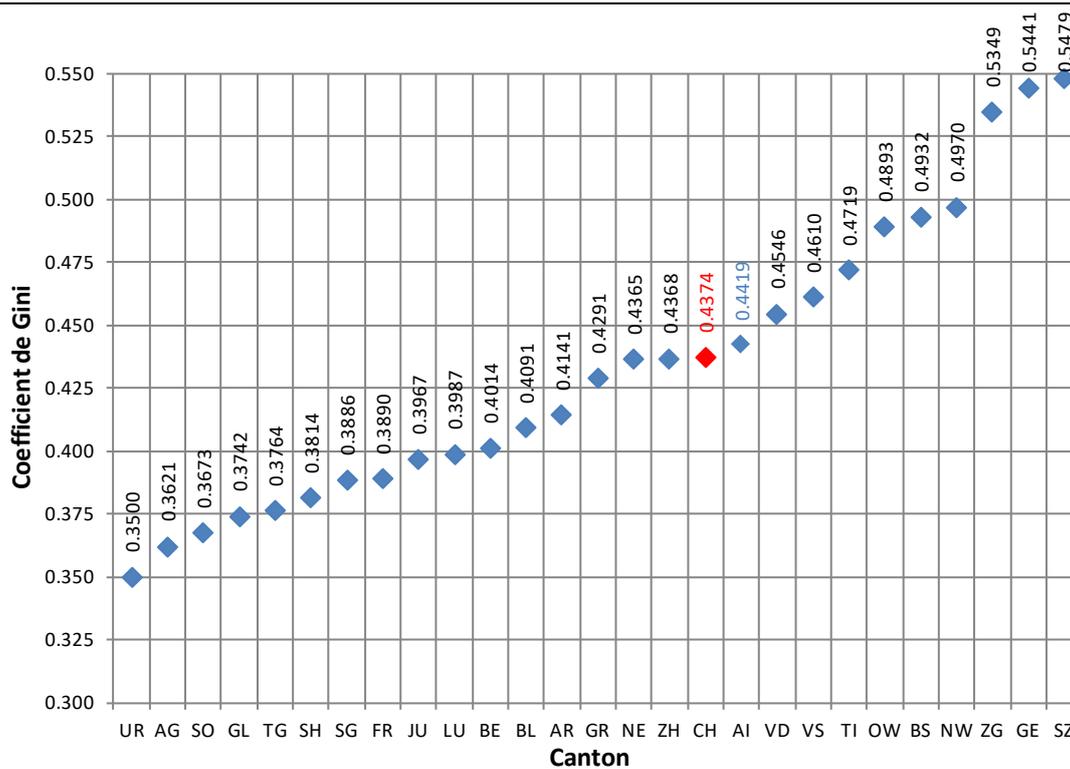


Les cantons sont placés par ordre décroissant de la valeur moyenne des revenus.

Exemple de lecture: dans le canton de Zoug, 25 % des revenus équivalent nets sont inférieurs à 31 900 francs (1<sup>er</sup> quartile), 50 % inférieurs à 54 600 francs (la médiane), 75 % inférieurs à 83 800 francs (3<sup>e</sup> quartile), 90 % inférieurs à 134 300 francs (9<sup>e</sup> décile) et 95 % inférieurs à 199 900 francs (95<sup>e</sup> centile), la valeur moyenne des revenus s'élevant à 83 300 francs.

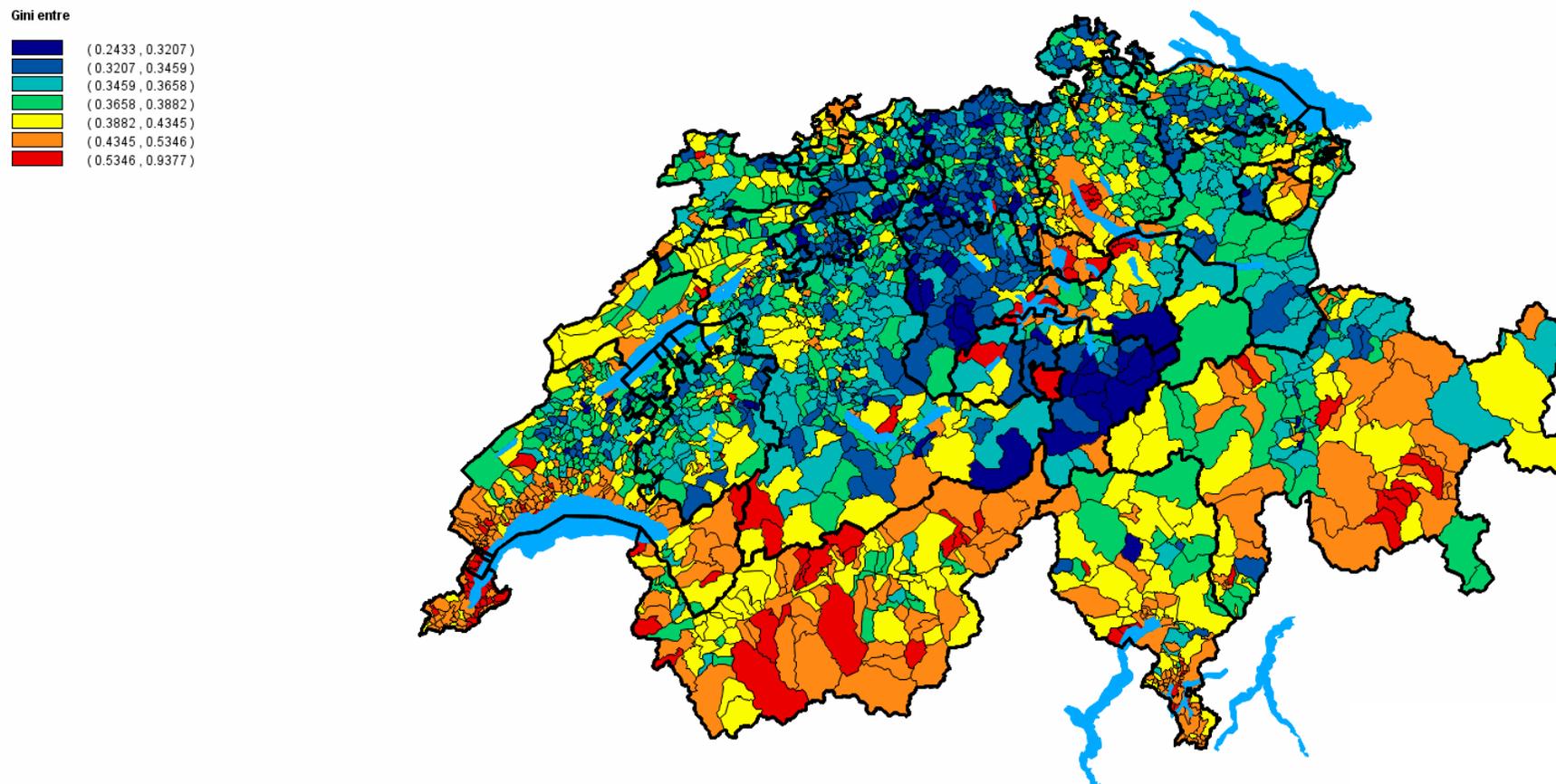
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

**Illustration 6 : coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2019**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

## Illustration 7 : coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents communes, année 2019



Remarque : le coefficient de Gini dans les petites communes peut être tiré fortement vers le haut par la présence de quelques ménages de revenu élevé.

Sources: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

### 3 Evolution de la répartition régionale des revenus

Le niveau des revenus s'est globalement accru de 2010 à 2019; en termes réels (au-delà de la diminution de l'indice des prix) en Suisse, la valeur moyenne a augmenté (moyenne géométrique annuelle) de 0,97 % par an et la valeur médiane de 0,93 % par an, voir l'illustration 8.

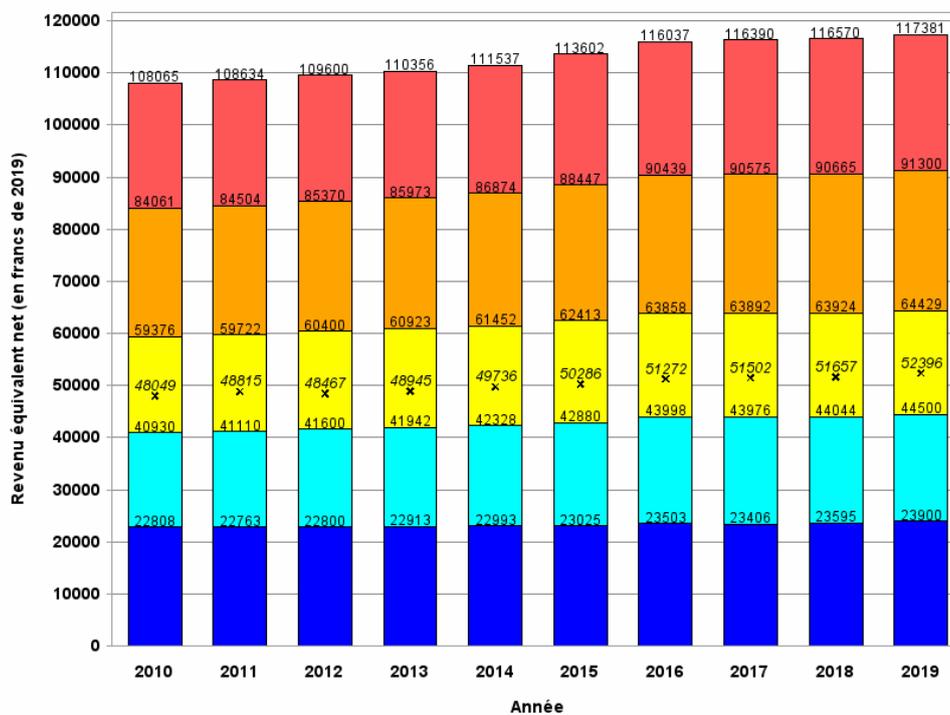
Les accroissements de revenus les plus forts du pays sont à noter dans les cantons d'Obwald (en termes réels, valeur moyenne +2,76 % par an; valeur médiane +1,42 % par an), d'Appenzell Rh.-Int. (valeur moyenne +2,40 % par an; valeur médiane +1,73 % par an) et d'Uri (valeur moyenne +1,89 % par an; valeur médiane +1,59 % par an). Les valeurs moyenne et médiane ont diminué à Genève (valeur moyenne -0.09 % par an; valeur médiane -0.47 % par an) et augmenté plus faiblement au Tessin (valeur moyenne +0.38 % par an; valeur médiane +0.29 % par an), à Vaud (valeur moyenne +0.50 % par an; valeur médiane +0.56 % par an), à Bâle-Campagne (valeur moyenne +0.64 % par an; valeur médiane +0.60 % par an) et à Neuchâtel (valeur moyenne +0.78 % par an; valeur médiane +0.50 % par an). Voir les illustrations 9 et 11. Les revenus moyen et médian ont baissé en termes réels dans respectivement 6.7 % et 6.0 % des communes (communes représentées en bleu marine sur les cartes thématiques représentées aux illustrations 10 et 12).

Parallèlement à l'augmentation du niveau des revenus en Suisse, l'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a également cru au niveau du pays de 2010 à 2019 (augmentation arithmétique moyenne de 0.00065). Estimée au niveau cantonal, elle a augmenté dans 19 cantons (particulièrement à Obwald, à Genève et à Appenzell Rhodes-Intérieures) et diminué dans 7 cantons (surtout à Soleure, au Valais et à Berne), voir l'illustration 13. Estimée au niveau communal, l'inégalité a diminué dans une moitié (50.7 %) des communes du pays et augmenté dans l'autre, voir l'illustration 14.

Les cantons plus riches/pauvres que la moyenne en 2010 n'ont pas nécessairement connu entre 2010 et 2019 une croissance des revenus plus forte, respectivement plus faible que la moyenne suisse, contredisant l'adage que les plus riches deviennent toujours plus riches et les plus pauvres toujours plus pauvres. Ainsi les cantons de Genève, Bâle-Campagne, Vaud et Argovie ne présentent une croissance annuelle moyenne des revenus inférieure à 0.97% alors qu'en 2010 leur niveau moyen des revenus était supérieure à la moyenne suisse des revenus (48'049 francs, aux prix de 2019). De même seuls quatre cantons latins (Tessin, Neuchâtel, Jura et Valais) qui étaient en 2010 plus pauvres en moyenne que la moyenne suisse (sur 17 cantons au total) ont connu une augmentation des revenus moyens inférieure à la moyenne suisse. Voir l'illustration 15.

Notons aussi que dans 7 cantons l'augmentation moyenne des revenus entre 2010 et 2019 s'est accompagnée d'une diminution de l'inégalité des revenus (au sens du coefficient de Gini). Il s'agit des cantons de Soleure, du Valais, de Berne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, des Grisons, de Schwyz et de Fribourg. Voir l'illustration 16. Il est aussi à remarquer sur ce graphique l'évolution singulière des revenus à Genève. C'est le seul canton qui a connu une baisse de ses revenus moyens en valeur réelle (-0.092%) entre 2010 et 2019. De plus, c'est aussi le canton qui a montré la deuxième plus forte croissance de son coefficient d'inégalité de Gini des revenus entre 2010 et 2019 (+0.005).

**Illustration 8 : évolution de la répartition des revenus équivalents nets en Suisse de 2010 à 2019 (en termes réels)**

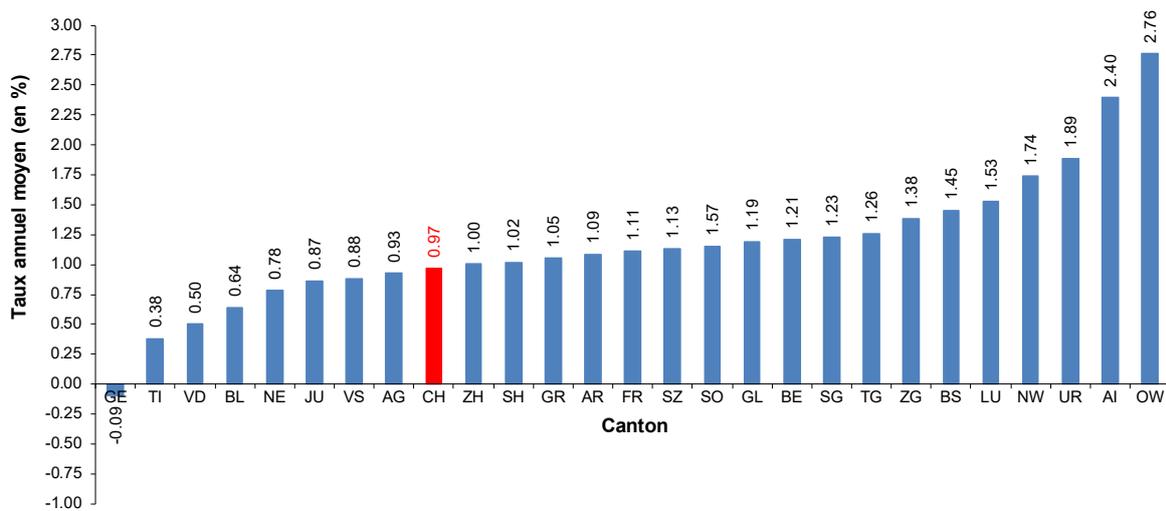


\* : moyenne

Pourcentage de revenus: 0 - 25 % 25 - 50 % 50 - 75 % 75 - 90 % 90 - 95 %

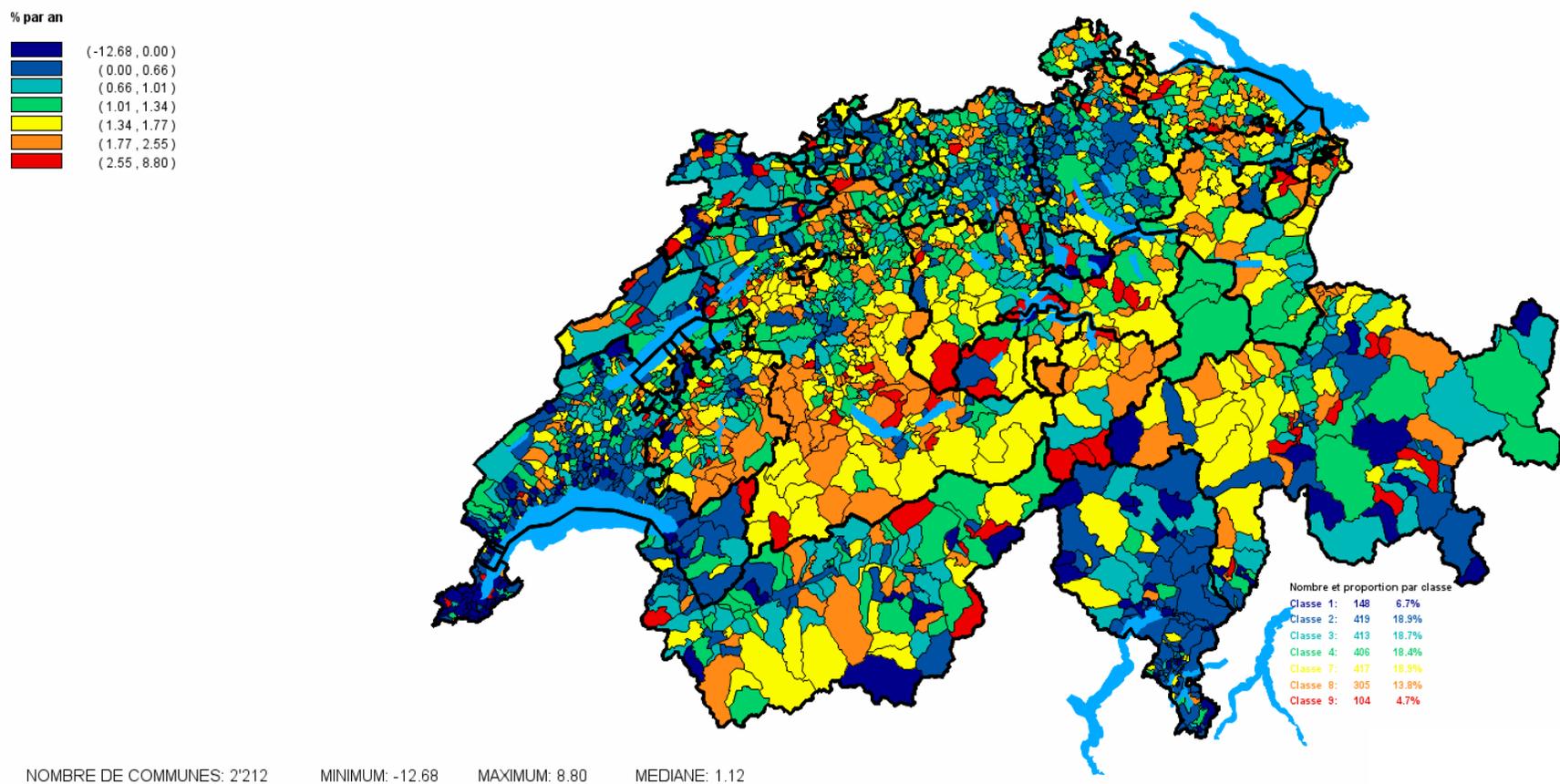
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019 ; propre évaluation.

**Illustration 9 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau cantonal de la valeur moyenne des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

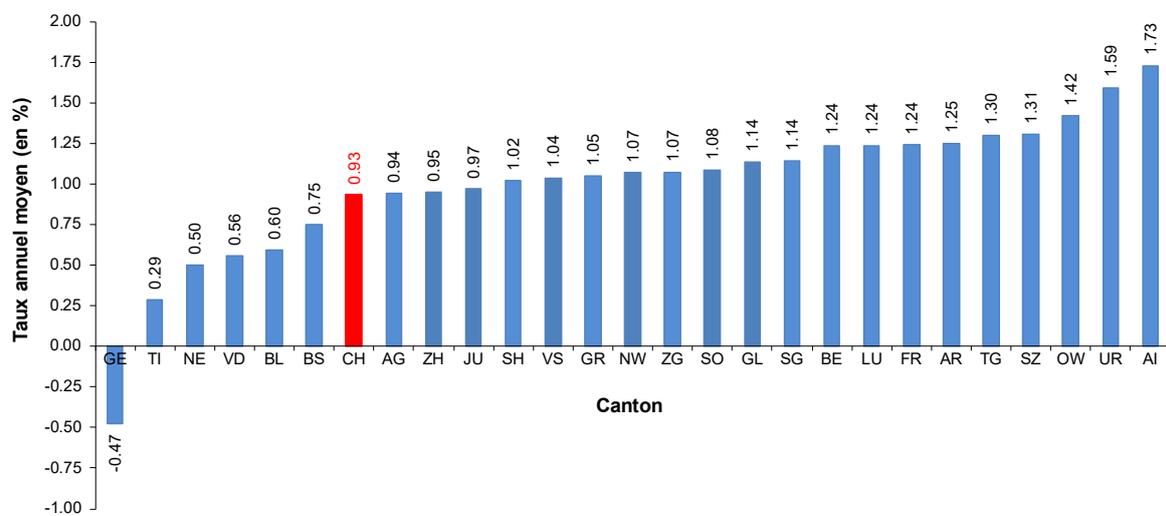
**Illustration 10 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau communal de la valeur moyenne des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



Remarque : le revenu moyen dans les petites communes peut varier fortement par l'arrivée ou le départ d'un ou de quelques ménages de revenu élevé.

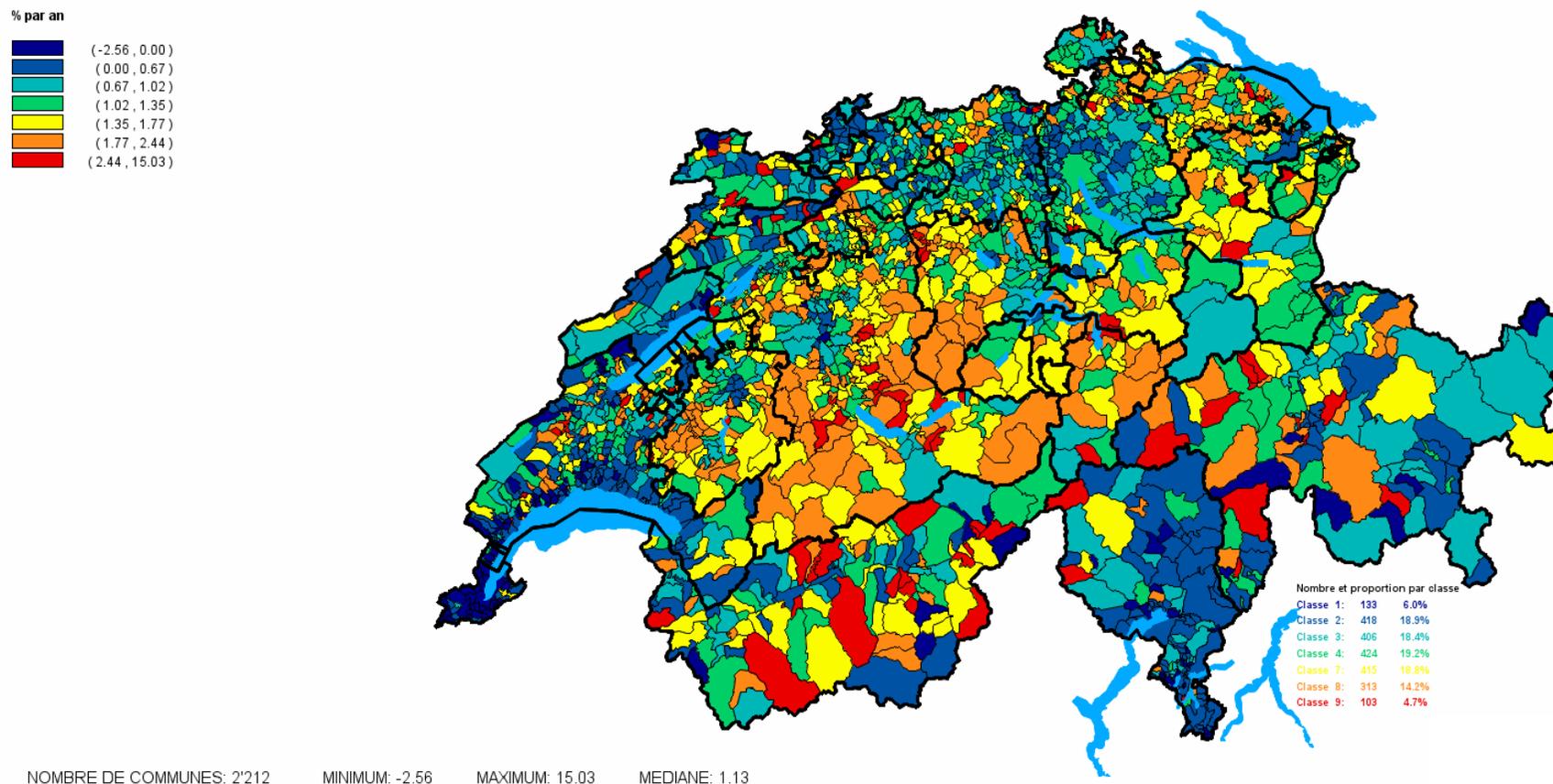
Sources: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

**Illustration 11 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau cantonal de la valeur médiane des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



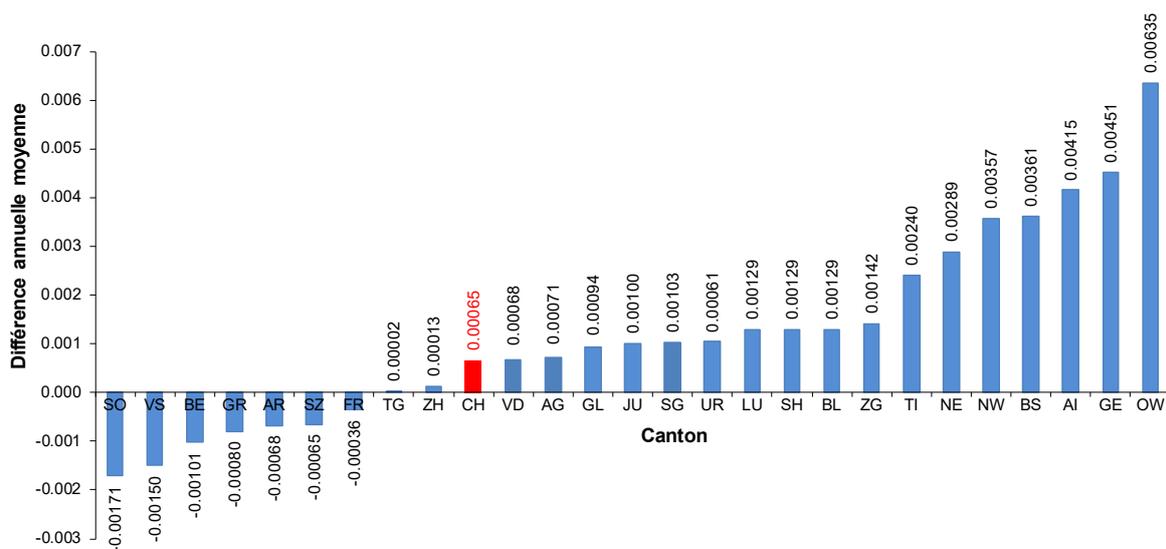
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

**Illustration 12 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau communal de la valeur médiane des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



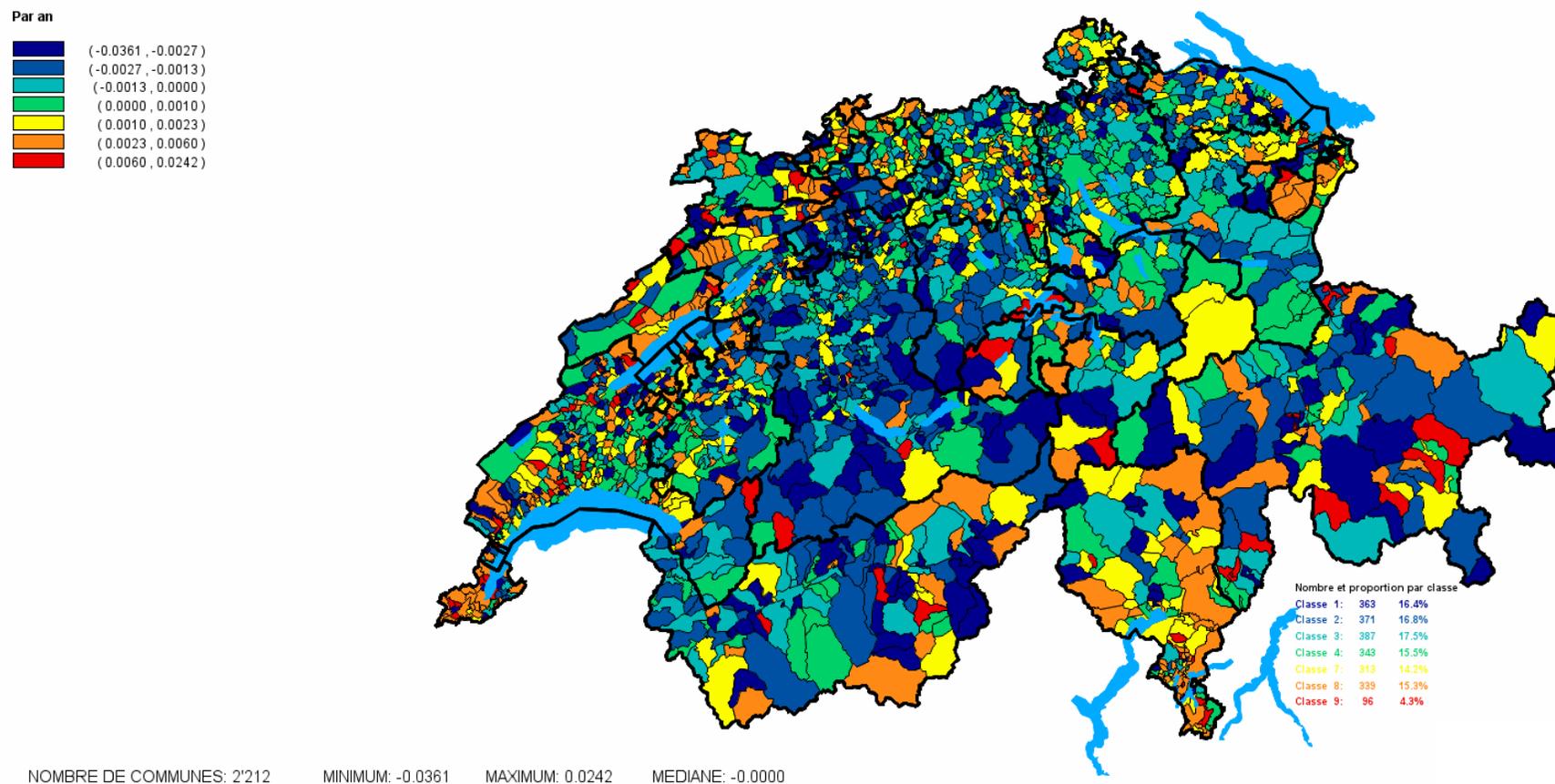
Sources: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

**Illustration 13 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau cantonal du coefficient de Gini des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

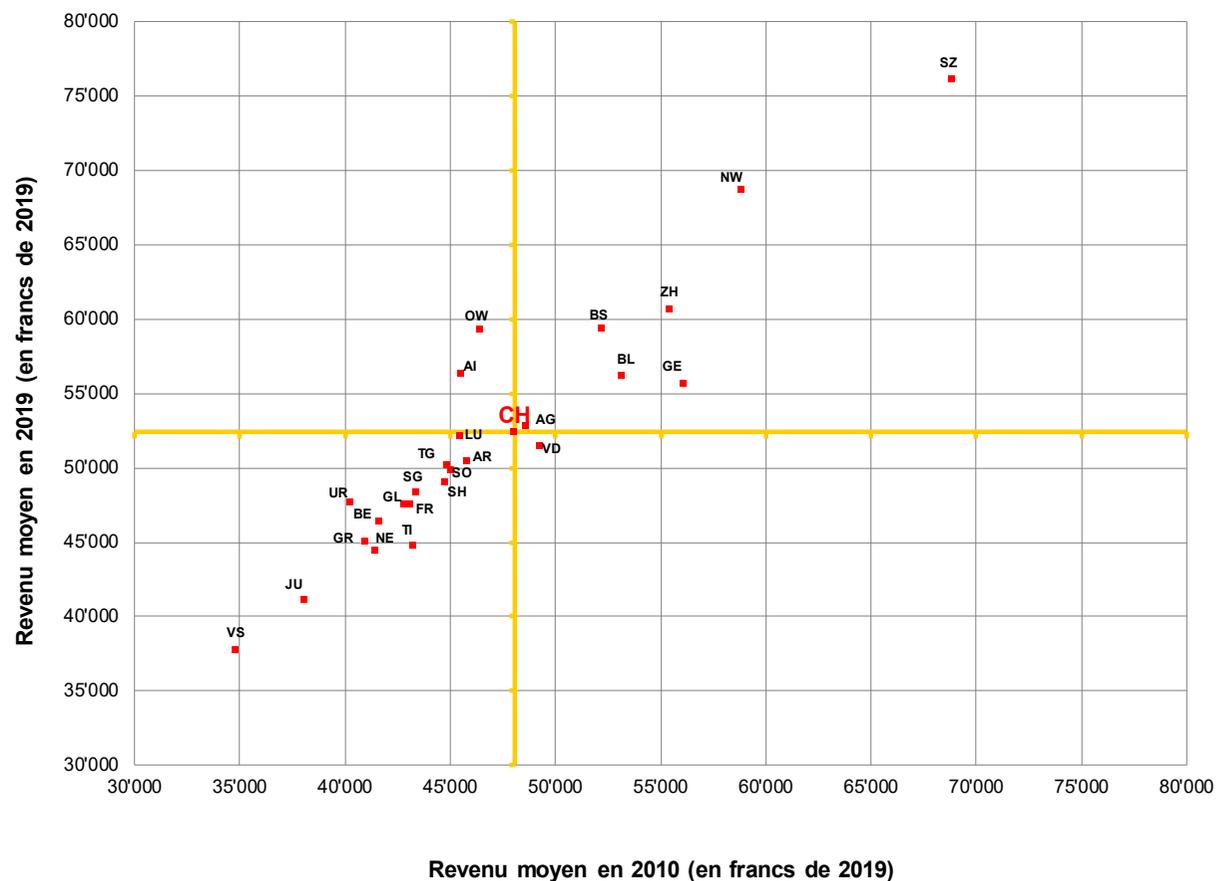
**Illustration 14 : variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 au niveau communal du coefficient de Gini des revenus équivalents nets (aux prix de 2019)**



Remarque : le coefficient de Gini dans les petites communes peut varier fortement par l'arrivée ou le départ d'un ou de quelques ménages de revenu élevé.

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

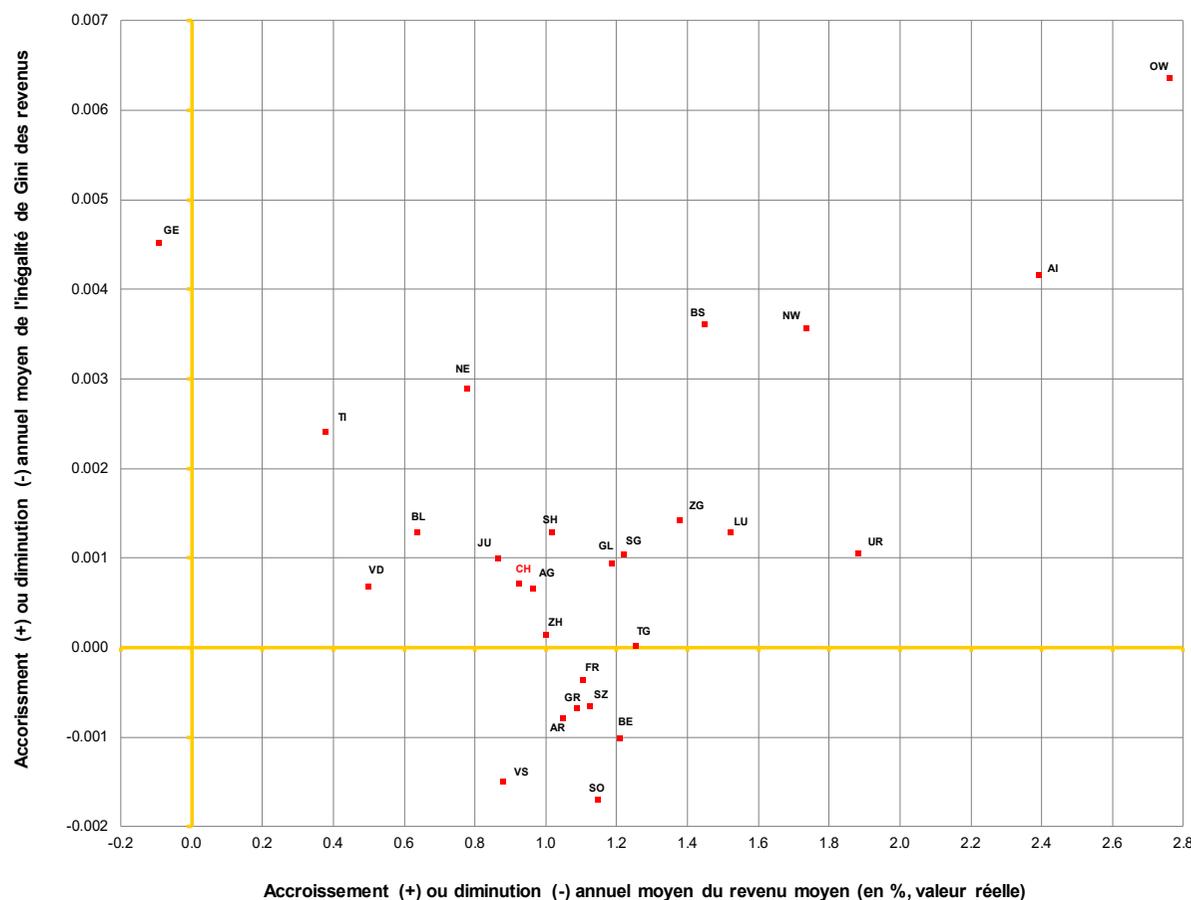
**Illustration 15 : comparaison du niveau moyen des revenus équivalents nets de 2019 par rapport à celui de 2010 (ajusté aux prix de 2019), par canton**



Canton	Revenu moyen (en francs de 2019)	
	En 2010	En 2019
ZH	55'448	60'653
BE	41'636	46'409
LU	45'464	52'099
UR	40'238	47'606
SZ	68'872	76'196
OW	46'427	59'334
NW	58'798	68'650
GL	42'770	47'569
ZG	73'619	83'288
FR	43'104	47'600
SO	45'004	49'879
BS	52'196	59'432
BL	53'124	56'258
SH	44'746	49'029
AR	45'789	50'473
AI	45'520	56'331
SG	43'361	48'385
GR	40'944	44'985
AG	48'632	52'843
TG	44'843	50'185
TI	43'251	44'759
VD	49'244	51'510
VS	34'828	37'694
NE	41'464	44'474
GE	56'109	55'648
JU	38'036	41'106
<b>CH</b>	<b>48'049</b>	<b>52'396</b>

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

**Illustration 16 : comparaison de la croissance de l'inégalité de Gini des revenus équivalents nets entre 2010 à 2019 par rapport à celle du niveau moyen des revenus (ajusté aux prix de 2019), par canton**



Ct.	Croissance annuelle de 2010 à 2019	
	Revenu moyen (en %)	Coef. de Gini (en absolu)
ZH	1.002	0.000
BE	1.213	-0.001
LU	1.525	0.001
UR	1.886	0.001
SZ	1.129	-0.001
OW	2.763	0.006
NW	1.736	0.004
GL	1.189	0.001
ZG	1.381	0.001
FR	1.109	0.000
SO	1.149	-0.002
BS	1.453	0.004
BL	0.639	0.001
SH	1.021	0.001
AR	1.088	-0.001
AI	2.396	0.004
SG	1.226	0.001
GR	1.051	-0.001
AG	0.927	0.001
TG	1.258	0.000
TI	0.381	0.002
VD	0.501	0.001
VS	0.883	-0.002
NE	0.782	0.003
GE	-0.092	0.005
JU	0.866	0.001
CH	0.967	0.001

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

## 4 Analyse de la situation des hauts revenus

Le « seuil de haut revenu » est fixé dans cette étude à deux fois le revenu médian national : tout ménage ayant un revenu équivalent net supérieur ou égal à ce seuil est considéré comme élevé. Selon ce critère, 10.75% des ménages suisses auraient un haut revenu en 2019 (leur revenu équivalent net est supérieur ou égal à 89'000 francs par an). Les hauts revenus sont plus fréquents dans les cantons de Zoug (22.38%), de Schwyz (16.03%) et de Zurich (16.02%) et moins bien représentés au Jura (4.65%), en Valais (4.67%) et à Uri (5.71%), voir l'illustration 17.

A l'illustration 18 est montrée la proportion de hauts revenus au sein des différentes communes suisses d'au moins 60 contribuables (année 2019). Plus la couleur de la commune représentée sur la carte thématique tend vers le rouge plus la proportion de hauts revenus y est importante comparativement à la moyenne nationale de 10.75% ; plus la couleur tire vers le bleu foncé moins de contribuables aux hauts revenus y sont assujettis. On remarque que les communes au bord du lac Léman, du lac de Zurich et du lac de Zoug, ainsi qu'aux environs des grandes villes de Berne et de Bâle-Ville, sont souvent assez bien prisées par les ménages aux hauts revenus ; par contre les communes alpines ou jurassiques en attirent généralement moins.

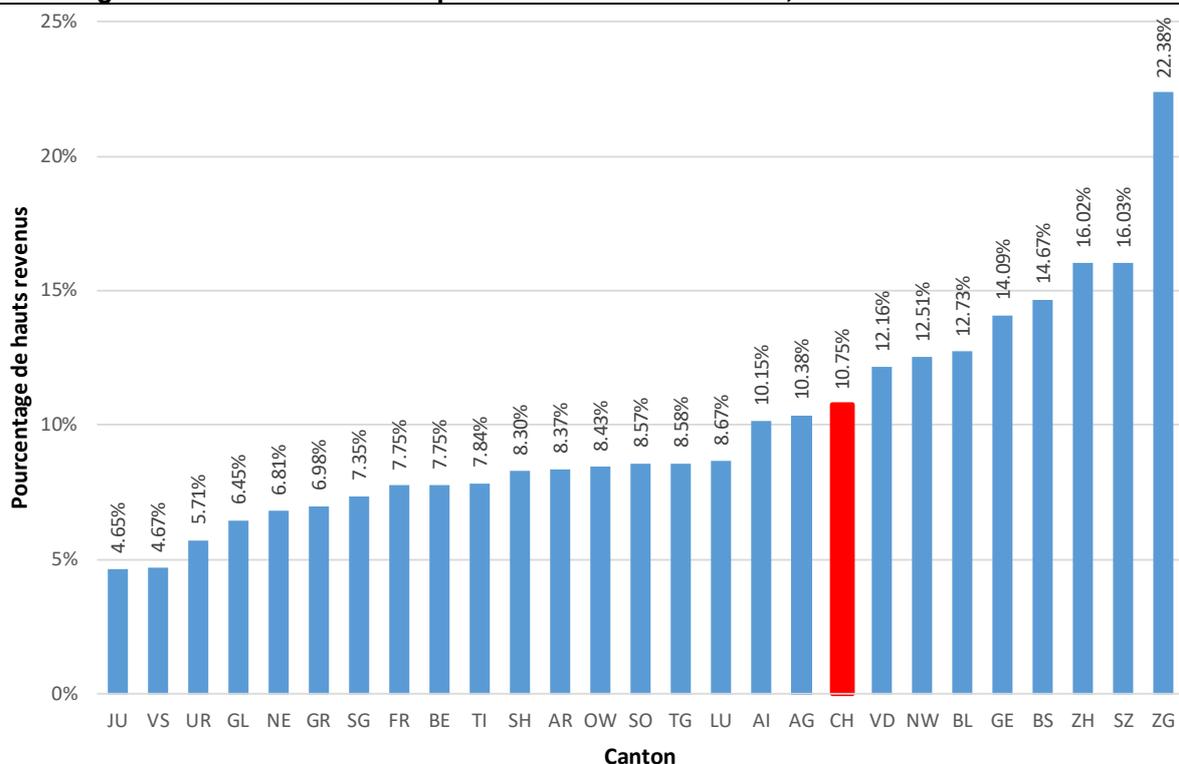
En 2010, la part de ménages avec des hauts revenus était de 10.77%, soit une proportion légèrement plus haute qu'en 2019 (0.02 point de pourcentage). Elle a augmenté entre 2010 et 2019 dans 17 cantons - particulièrement à Appenzell Rhodes-Intérieures (+1.96 point de %), à Bâle-Ville (+1.36 point de %), à Uri (+1.16 point de %) et à Zoug (+1.00 point de %) - et diminué dans 9 cantons, surtout à Genève (-2.25 points de %), à Bâle-Campagne (-0.68 point de %), à Neuchâtel (-0.50 point de %), au Vaud (-0.50 point de %) et au Tessin (-0.49 point de %), voir l'illustration 19.

Remarquons que les ménages avec un revenu équivalent net supérieur ou égal à deux fois le revenu médian détiennent à eux seuls 32.85% des revenus nets de la population suisse en 2019 (32.34% en 2010). Si on préfère considérer les 5% (top 5%) ménages aux plus hauts revenus équivalents nets (en 2019 par exemple, cela correspond aux revenus équivalents nets supérieurs ou égaux à 108'065 francs), on note que la part des revenus nets détenue par ces ménages oscille entre 21.79 et 23.15% pendant la période de 2010 à 2019, voir l'illustration 20 où sont aussi représentées les parts des revenus nets détenues par les 1% (top 1%), 0.1% (top 0.1%) ou 0.01% (top 0.01%) ménages aux plus hauts revenus équivalents nets.

Soulignons une évolution globalement légèrement plus favorable des ménages aux hauts revenus entre 2010 et 2019 que parmi les autres ménages : au niveau national, la moyenne des revenus supérieurs ou égaux au seuil de hauts revenus – pour autant qu'une moyenne soit une bonne mesure du niveau global de ceux-ci malgré la présence de quelques revenus extrêmes – a augmenté annuellement de 1.16% en moyenne durant cette période (moyenne géométrique des revenus exprimés en valeur réelle) contre 0.86% parmi les autres revenus. La tendance est aussi présente dans 18 cantons. Les écarts les plus prononcés sont observés à Obwald (+3.544 points de pourcentage), Neuchâtel (+1.759), Nidwald (+1.739), Appenzell Rhodes-Intérieures (+1.693) et Genève (+1.598). Par contre dans 7 cantons la tendance est inversée : les ménages aux hauts revenus ont un revenu moyen qui augmente en moyenne moins fortement que les autres ménages. Il s'agit des cantons de Schwyz (-0.573), du Valais (-0.525), d'Appenzell Rhodes-Extérieures (-0.399), de Fribourg (-0.242), de Berne (-0.213), de Thurgovie (-0.182) et de Soleure (-0.179). Seul le canton du Jura présente un accroissement identique parmi les deux classes de ménage. Voir l'illustration 21.

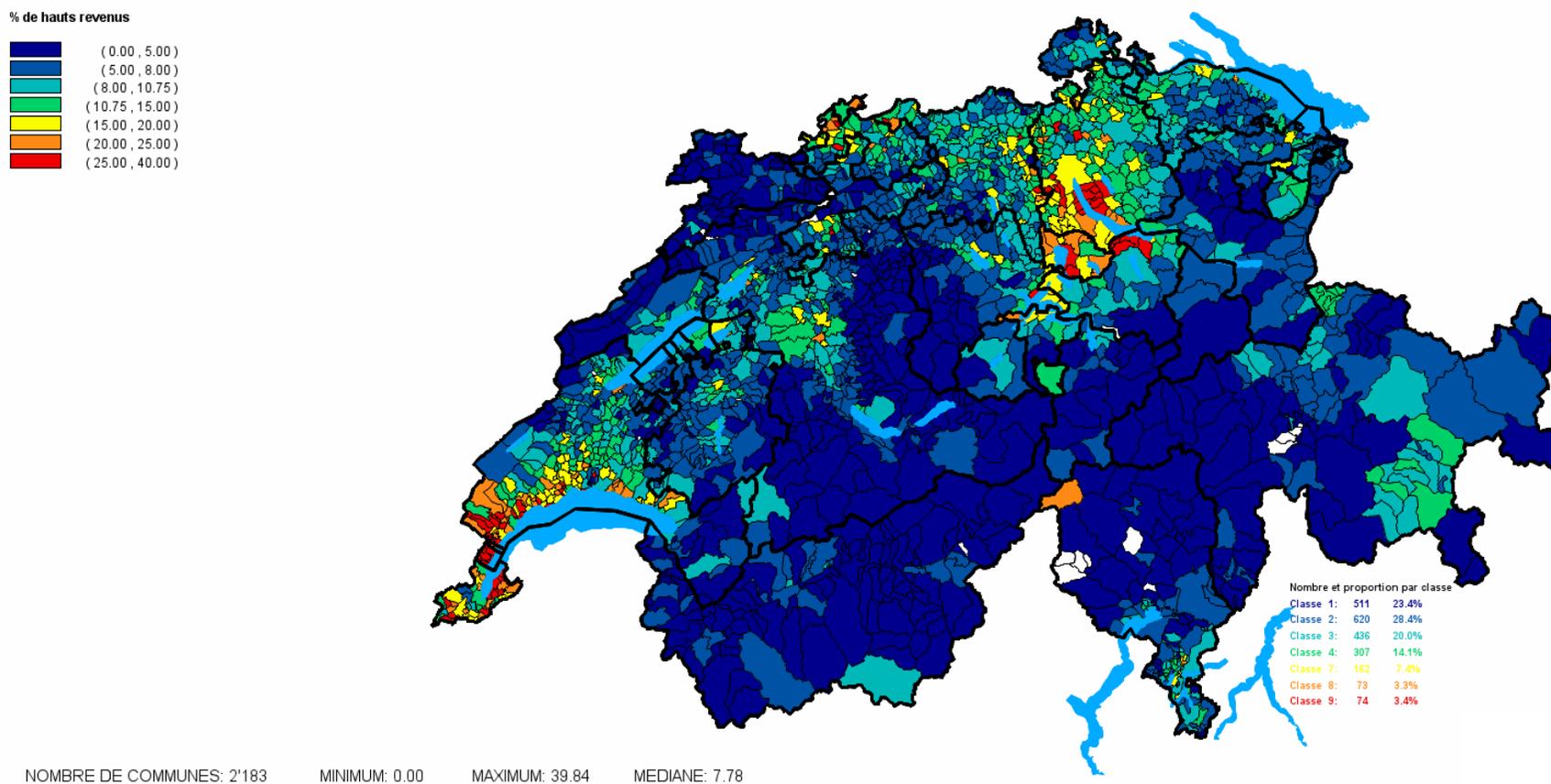
Remarquons enfin que les hauts revenus influencent plus ou moins fortement la moyenne et le coefficient d'inégalité de Gini des revenus. Sans leur présence, le revenu équivalent net moyen serait pour l'année 2019, au niveau national, 24.76% moins élevé et le coefficient de Gini 21.73% moins important que ceux calculés sur l'ensemble de la population. An niveau cantonal, leur influence varie fortement, allant de 11.80% (Jura) à 48.08% (Zoug) pour le revenu moyen et de 8.90 % (Valais) à 40.62% (Nidwald) pour le coefficient de Gini. Sans la présence des hauts revenus, le revenu moyen et le coefficient d'inégalité de Gini des cantons seraient plus homogènes, fluctuant entre 34'688 (Genève) et 43'355 (Argovie) pour le revenu moyen et entre 0.288 (Uri) – 0.295 (Nidwald) et 0.420 (Valais) pour le coefficient de Gini. Voir les illustrations 22 et 23.

**Illustration 17 : pourcentage par canton de contribuables avec un revenu équivalent net supérieur ou égal au double du revenu équivalent net médian suisse, année 2019.**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

**Illustration 18 : pourcentage par commune de contribuables avec un revenu équivalent net supérieur ou égal au double du revenu équivalent net médian suisse, année 2019.**

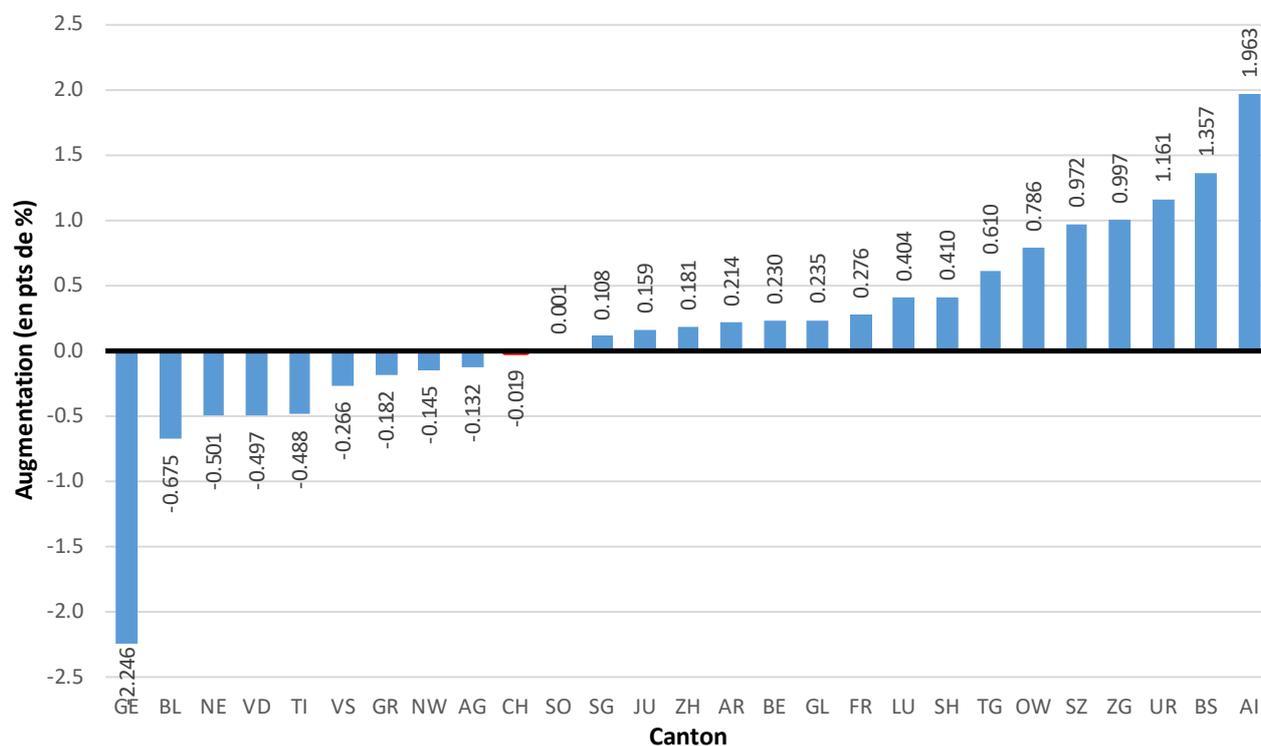


Les pourcentages des communes avec moins de 60 personnes assujetties ne sont pas représentées (communes en blanc).

Les communes sont groupées en 7 classes suivant l'importance de la part de ménages aux hauts revenus qui y sont domiciliés. Le nombre de communes dans chacune des classes est indiqué en légende.

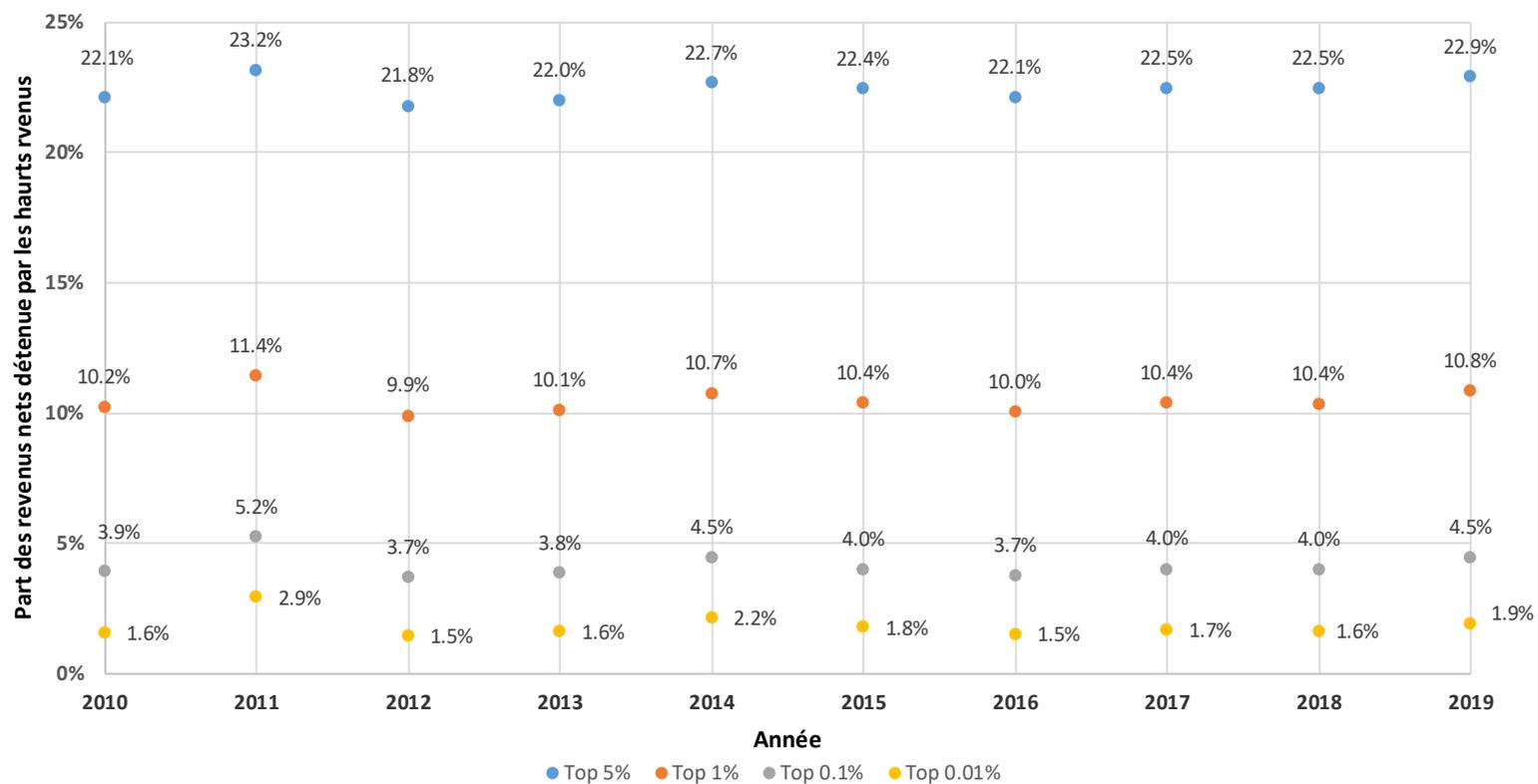
Sources:: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019 et éléments de la carte thématique 2019 de l'OFS, ThemaKart ; propre évaluation.

**Illustration 19 : augmentation de 2010 à 2019 par canton de la part de contribuables avec un revenu équivalent net supérieur ou égal au double du revenu équivalent net médian suisse, en points de pourcentage.**



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 et 2019; propre évaluation.

**Illustration 20: part des revenus nets détenue par les 5%, 1%, 0.1% et 0.01% contribuables aux plus hauts revenus équivalents nets, années 2010 à 2019**

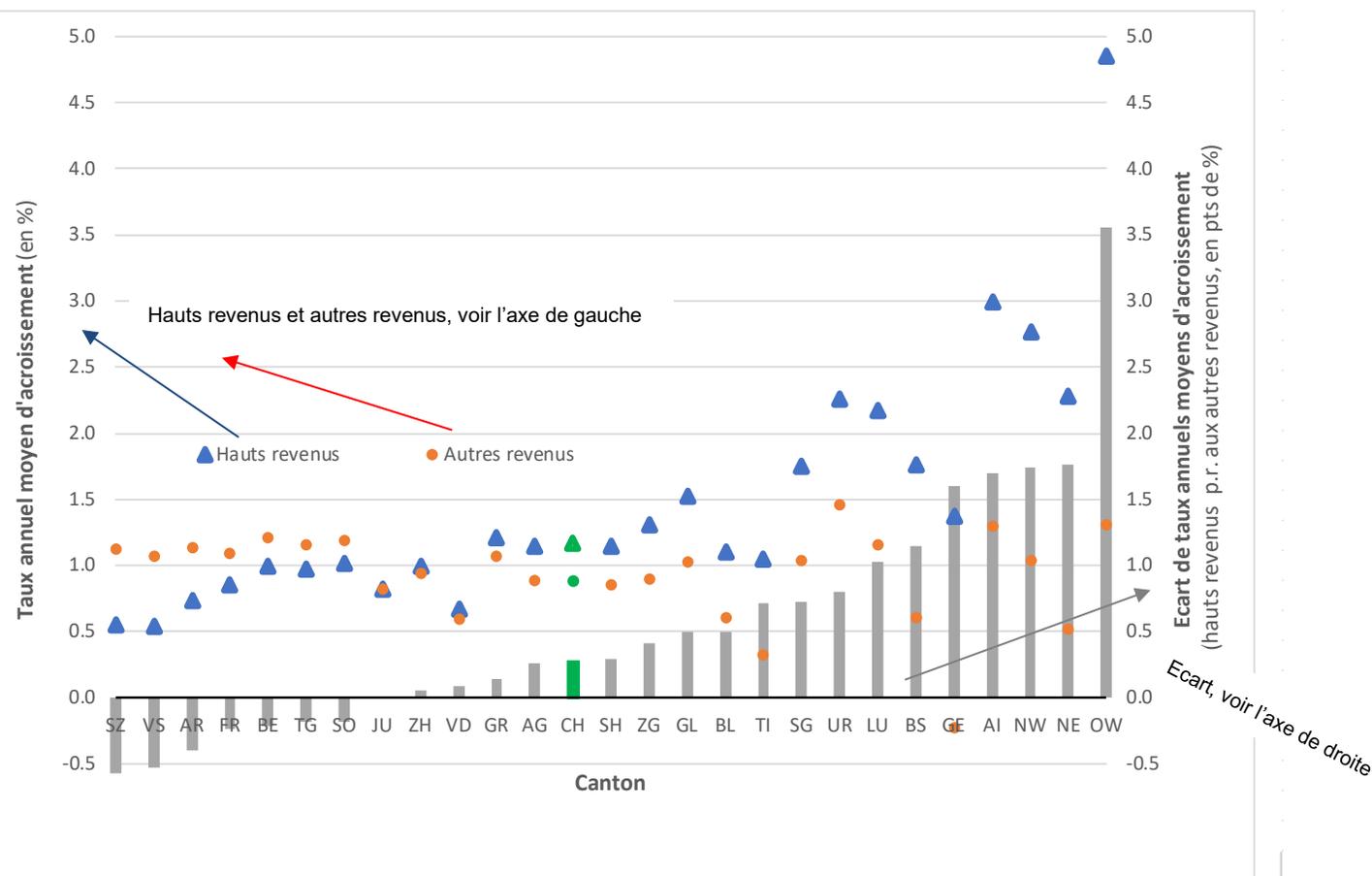


Année	Part des revenus nets			
	Top 5%	Top 1%	Top 0.1%	Top 0.01%
2010	22.11%	10.22%	3.90%	1.58%
2011	23.15%	11.42%	5.24%	2.93%
2012	21.79%	9.90%	3.67%	1.46%
2013	22.01%	10.09%	3.85%	1.60%
2014	22.66%	10.75%	4.46%	2.16%
2015	22.44%	10.37%	4.01%	1.76%
2016	22.12%	10.05%	3.74%	1.52%
2017	22.46%	10.37%	4.01%	1.68%
2018	22.47%	10.35%	3.97%	1.60%
2019	22.89%	10.85%	4.45%	1.91%

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 à 2019; propre évaluation.

**Illustration 21 : comparaison de l'accroissement 2010-2019 de la moyenne des revenus équivalents nets des ménages aux hauts revenus par rapport à ceux des autres ménages, par canton (moyenne géométrique annuelle des valeurs réelles, en pourcentage)**

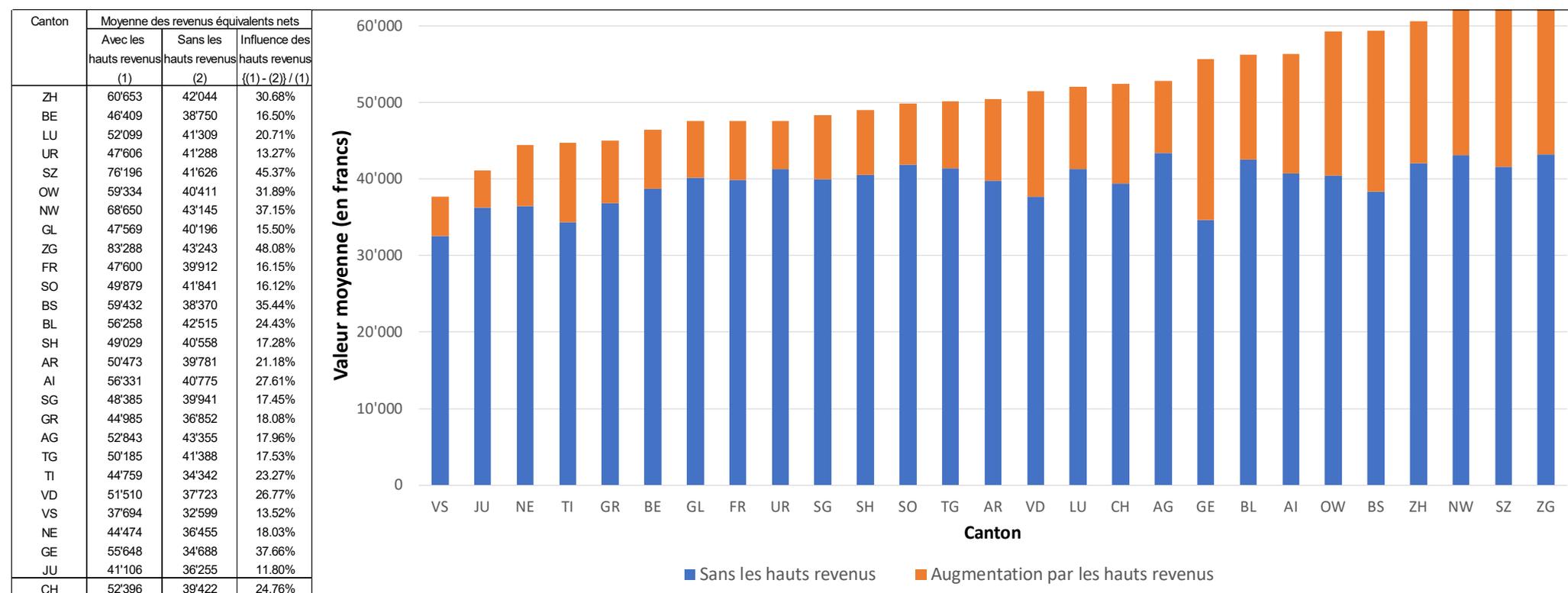
Ct.	Taux d'accroissem. moyen (en %)		Ecart (en pts de %)
	Hauts revenus	Autres revenus	
ZH	0.996	0.940	0.056
BE	0.993	1.206	-0.213
LU	2.177	1.154	1.023
UR	2.260	1.461	0.799
SZ	0.547	1.120	-0.573
OW	4.858	1.304	3.554
NW	2.772	1.033	1.739
GL	1.522	1.026	0.496
ZG	1.309	0.901	0.408
FR	0.855	1.097	-0.242
SO	1.012	1.191	-0.179
BS	1.759	0.609	1.150
BL	1.108	0.609	0.499
SH	1.149	0.858	0.291
AR	0.738	1.137	-0.399
AI	2.991	1.298	1.693
SG	1.754	1.034	0.720
GR	1.212	1.069	0.143
AG	1.145	0.883	0.262
TG	0.978	1.160	-0.182
TI	1.045	0.327	0.718
VD	0.675	0.592	0.083
VS	0.542	1.067	-0.525
NE	2.276	0.517	1.759
GE	1.376	-0.222	1.598
JU	0.821	0.821	0.000
CH	1.160	0.881	0.279



Les cantons sont ordonnés sur le graphique du plus petit (-0.573 points de %, Schwyz) au plus grand (+3.554 points de %, Obwald) écart de taux (colonne en gris).

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010 et 2019; propre évaluation.

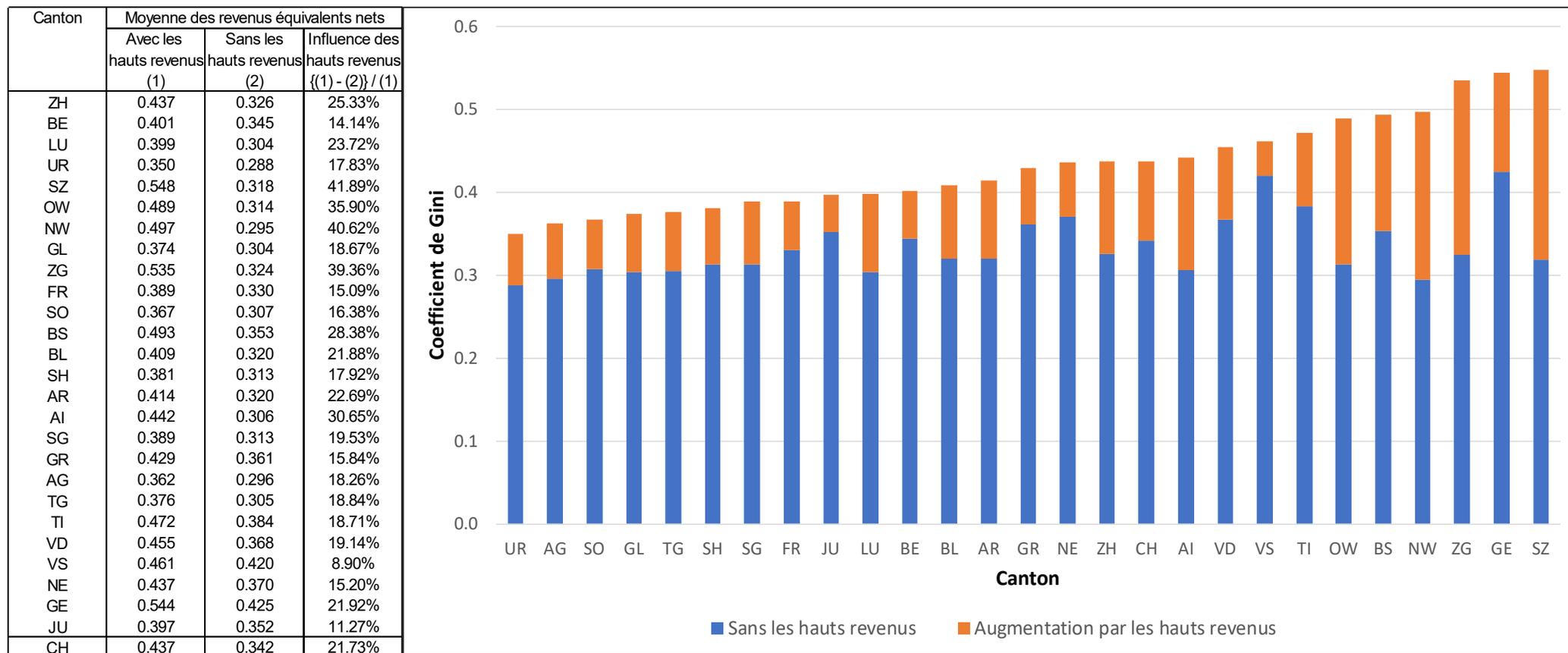
**Illustration 22 : augmentation par canton de la moyenne des revenus équivalents nets par la présence des hauts revenus, année 2019**



Les cantons sont ordonnés sur le graphique par ordre croissant des valeurs moyennes calculées sur l'ensemble des ménages (avec ou sans hauts revenus).

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.

**Illustration 23 : augmentation par canton du coefficient de Gini des revenus équivalents nets par la présence des hauts revenus, année 2019**



Les cantons sont ordonnés sur le graphique par ordre croissant des coefficients de Gini calculés sur l'ensemble des ménages (avec ou sans hauts revenus).

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2019; propre évaluation.